

PREFET D'EURE ET LOIR

Direction départementale de la  
cohésion sociale et de la protection  
des populations  
Service Environnement et Nature  
Tél. : 02.37.90.37.03  
Fax : 02.37.35.18.12  
Affaire suivie par Mme Claude SEMAIL  
Mail : [claude.semail@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:claude.semail@eure-et-loir.gouv.fr)

Monsieur Claude JOLY  
23 rue Marcel Proust  
28110 LUCÉ

Chartres, le 30 AOUT 2012

Monsieur,

Par lettre en date du 4 juillet dernier, vous m'avez fait part de nuisances occasionnées par la société APPIA LIANTS DE BEAUCE implantée zone industrielle, rue de la Taye à Lucé. Vous souhaitez connaître les conclusions d'un rapport des services de l'Etat rédigé en 2007, sur l'aspect sanitaire. En l'espèce, les éléments dont l'Etat dispose sont l'étude des risques sanitaires réalisée par le bureau d'études SOCOTEC.

Cette étude complétée le 20 novembre 2008 portait sur quatre secteurs à savoir :

- Les riverains habitant au nord,
- Les gens du voyage et le gardien du terrain au sud,
- L'école maternelle de la Vallée Loiseau, la plus proche au nord,
- Un résident isolé dans la zone concernée.

Il est ressorti des conclusions de ce rapport que pour toutes les voies d'exposition retenues (inhalation et ingestion), les valeurs seuils ne sont pas dépassées.

En parallèle, la société a fait savoir, par courrier du 6 juin 2012, que son site de Lucé allait prochainement baisser ses activités. Ce site deviendra uniquement un centre de stockage de liants bitumeux, les activités de production de liants seront transférées sur un autre site à Gellainville. Cette décision devrait donc limiter les impacts liés à l'activité du site de Lucé.

Les services de l'Unité Territoriale d'Eure-et-et-Loir de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement tiennent à votre disposition le rapport susvisé que vous pouvez consulter sur place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général,



Blaise GOURTAY